

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/MIN(98)/ST/37

18 mai 1998

(98-1989)

CONFERENCE MINISTERIELLE
Deuxième session
Genève, 18 et 20 mai 1998

Original: anglais

SINGAPOUR

Déclaration distribuée par S.E. M. Lee Yock Suan
Ministre du commerce et de l'industrie

A. INTRODUCTION

1. Les règles qui ont été adoptées et les engagements qui ont été pris dans le cadre de l'OMC afin de libéraliser les échanges apportent un nouveau dynamisme et une nouvelle stabilité au commerce international. Ils visent à améliorer les possibilités commerciales et à réinstiller le principe de la légalité dans le commerce multilatéral. Le principal intérêt de cette formule réside dans la stabilité et la sécurité qu'elle apporte en matière d'accès aux marchés. Cependant, la réussite du système et l'obtention des avantages qui en découlent reposent sur la mise en oeuvre intégrale et fidèle des engagements qui ont été négociés.

B. MISE EN OEUVRE

Importance de la mise en oeuvre

2. Le Cycle d'Uruguay avait un caractère exhaustif. Il a englobé des domaines qui avaient déjà fait l'objet de négociations dans le cadre de cycles précédents du GATT, instauré des disciplines commerciales dans des secteurs qui avaient été longtemps réfractaires à la réforme (agriculture et textiles) et s'est attaqué à de nouveaux thèmes comme le commerce des services et les droits de propriété intellectuelle liés au commerce. Tout compte fait, il a abouti à pas moins de 26 000 pages de texte, dont 22 000 pages de listes d'engagements en matière d'accès aux marchés pris par les nations Membres.¹

3. Seule la mise en oeuvre effective des accords permettra de récolter tous les avantages découlant du Cycle d'Uruguay. Les enjeux sont énormes. Selon une étude réalisée par l'OCDE en 1993, la réduction des droits de douane dans le seul secteur des marchandises conduira, d'ici l'an 2002, à une augmentation permanente du PIB mondial de l'ordre de 274 milliards de dollars EU.² Selon une estimation plus récente effectuée par le Secrétariat de l'OMC, le Cycle d'Uruguay ajouterait 510 milliards de dollars EU au revenu mondial au cours de la prochaine décennie.

4. Facteur plus important encore, la crédibilité même du système commercial multilatéral et la confiance du public dans ce système dépendent de la mise en oeuvre. Chaque Membre de l'OMC a grandement intérêt à ce que le système continue de faire preuve de vitalité.

¹John Croome, *Reshaping the World Trading System*, WTO 1995.

²Organisation pour la coopération et le développement économiques, *Evaluer les effets du Cycle d'Uruguay*, Paris, 1993.

Etat de la mise en oeuvre

5. Quatre ans après la Réunion de Marrakech, la mise en oeuvre est satisfaisante de manière générale. Les administrations nationales ont traduit dans la pratique les engagements contractés dans le cadre de l'OMC et les divers organes de l'OMC offrent un lieu pour échanger des informations, obtenir des précisions et élaborer des approches communes pour des questions liées à la mise en oeuvre. Des progrès importants ont également été réalisés concernant certains points de ce qu'il est convenu d'appeler le programme "inachevé" du Cycle d'Uruguay, comme l'accord sur les télécommunications de base et celui sur les services financiers.

6. Néanmoins, beaucoup reste à faire. Des problèmes se sont posés également. Une cause particulière de préoccupation est le mécontentement grandissant de certains pays qui estiment que le système n'a pas réussi à engendrer des avantages économiques tangibles qui soient proportionnels aux obligations qu'il impose.

7. Les exportations des pays en développement continuent de se heurter à des obstacles importants sur les marchés. Des études effectuées récemment par la CNUCED et la FAO ont confirmé que les crêtes tarifaires et la progressivité des droits de douane entravent encore les exportations des pays en développement ainsi que leurs efforts pour diversifier leurs exportations.³ Il est inquiétant de constater que le problème des crêtes tarifaires et de la progressivité des droits se pose principalement dans les secteurs qui présentent de l'intérêt pour les pays en développement au chapitre de l'exportation. Ainsi, la plus grande partie des crêtes tarifaires sur les marchés des pays développés touche les secteurs des produits agricoles, des produits de la pêche et des produits alimentaires.

8. Des doutes sont apparus également au sujet des conditions commerciales générales accordées aux pays en développement. Citons par exemple les difficultés auxquelles font face les pays en développement dans le secteur des textiles et des vêtements. L'intégration de ces produits dans le GATT, au titre de l'Accord sur les textiles et les vêtements, est très décalée. Non seulement l'intégration a-t-elle commencé par des produits dont l'exportation présente peu d'intérêt pour les pays en développement, mais elle a aussi entraîné un recours accru aux mesures de sauvegarde transitoires de la part des pays importateurs. Un deuxième exemple serait l'incidence croissante des mesures de protection exceptionnelle qui frappent les exportations des pays en développement. En 1995-1996, 147 procédures antidumping ont été engagées par un certain nombre de pays développés et, à la fin de 1996, ces pays appliquaient près de 600 droits antidumping définitifs.⁴

Règlement des difficultés de mise en oeuvre

9. Il importe que l'OMC se penche sur ce mécontentement. Nous devons trouver des mécanismes efficaces qui permettront aux pays en développement de régler les problèmes qui les préoccupent de manière à ce qu'ils continuent de participer activement au système.

10. Cela étant, Singapour appuie fermement la proposition visant à focaliser les efforts en vue de régler les difficultés de mise en oeuvre. Etant donné la nature multidimensionnelle des questions en jeu, ces travaux devraient être du ressort du Conseil général et viser à préparer une série d'options viables concernant aussi bien la mise en oeuvre que les futures activités, pour que celles-ci soient examinées à la prochaine Conférence ministérielle.

³CNUCED/OMC, *The Post-Uruguay Round Tariff Environment for Developing Country Exports*, 1997
Josten Lindland, FAO, avril 1997, *The impact of the Uruguay Round on Tariff Escalation in Industrial Products*.

⁴CNUCED, *Ways and Means for improving the opportunities for the expansion of exports of goods and services from developing countries*, septembre 1997.

11. Néanmoins, Singapour tient à formuler deux mises en garde au sujet de ce processus. Premièrement, lorsqu'ils examineront les problèmes de mise en oeuvre, les Membres ne devraient pas chercher à remettre en question le niveau ou l'objet des engagements existants. Ces engagements forment un tout qui est le fruit du Cycle d'Uruguay et ils représentent un équilibre délicat entre des intérêts divergents. Il ne faudrait pas rompre cet équilibre sous peine de voir s'en aller en fumée tout ce que l'OMC a réalisé jusqu'ici. Deuxièmement, le processus ne peut pas et ne devrait pas avoir pour objet de parvenir à des "avantages mutuels". L'OMC s'intéresse aux possibilités d'accès - qu'il s'agisse des conditions qui en fixent les limites ou des garanties d'accès qui ont été négociées. Il appartient aux différents Membres de faire en sorte que les avantages découlant de ces possibilités se concrétisent.

12. Avec en toile de fond la crise financière en Asie, la deuxième Conférence ministérielle offre aux Membres une bonne occasion de réitérer leur engagement en faveur d'une mise en oeuvre intégrale et fidèle. C'est aussi un moment opportun pour reconnaître les difficultés auxquelles font face un groupe important de Membres de l'OMC et pour s'engager à oeuvrer en vue de régler ces difficultés. Si elle veut demeurer pertinente et utile, l'OMC doit être sensible aux besoins et aux préoccupations de tous ses Membres.

C. ACTIVITES FUTURES

Programme incorporé

13. Le programme incorporé et les programmes de travail convenus à Marrakech et à Singapour constitueront un point de départ fondamental pour les activités futures de l'OMC. Ensemble, ils forment une base solide sur laquelle se fonder pour renforcer les engagements en matière d'accès aux marchés, améliorer les règles existantes et élaborer de nouvelles règles afin de garantir l'adéquation et le bon fonctionnement du système de commerce multilatéral.

14. Dans le cadre du programme incorporé, des négociations seront engagées d'ici à l'an 2000 dans les deux secteurs clés que sont l'agriculture et les services. Il sera également procédé à des réexamens majeurs de certains accords importants du Cycle d'Uruguay, tels que l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC), l'Accord sur les mesures concernant les investissements et liées au commerce et le Mémorandum d'accord de l'OMC sur le règlement des différends. Le programme incorporé vise pour ainsi dire tous les Accords de l'OMC, y compris dans des domaines tels que les obstacles techniques au commerce, les subventions, les mesures antidumping et les textiles et les vêtements.⁵

15. Il apparaît donc clairement que le programme incorporé et les programmes de travail représenteront une très grande part des activités futures de l'OMC. Néanmoins il existe trois domaines importants que l'OMC devrait examiner comme il se doit si elle veut s'adapter aux réalités du marché et répondre aux besoins de développement de ses Membres.

Programme de travail élargi

16. Premièrement, il sera crucial pour son programme de travail futur que l'OMC adapte ses règles aux progrès technologiques. Un exemple frappant est l'émergence de nouvelles formes d'activités commerciales telles que le commerce électronique. La capacité extraordinaire que ce dernier a d'intensifier les échanges a stimulé l'imagination des gouvernements, des milieux d'affaires et des

⁵Le Secrétariat de l'OMC a établi une première compilation des questions incluses dans le programme incorporé, qui est reproduite dans le document WT/L/271 daté du 7 mai 1998.

consommateurs. Il est prévu que la valeur des transactions par voie électronique s'accroisse de manière exponentielle, et passe de 10 milliards de dollars EU aujourd'hui à plus de 300 milliards en 2002.

17. Du point de vue de l'OMC, le commerce électronique a une incidence significative sur le concept traditionnel de commerce transfrontières. Etant donné qu'il n'y a plus de frontières nationales dans le cyberspace, on peut se demander si les règles en matière de commerce transfrontières restent pertinentes. L'OMC doit examiner ces questions si elle veut rester en prise sur l'évolution du système commercial mondial. Singapour se félicite donc des propositions relatives au commerce électronique présentées récemment par certains Membres.

18. Deuxièmement, la prolifération des arrangements commerciaux régionaux à un moment où le système commercial multilatéral prospère est préoccupante. Que ce soit lors de la création du GATT ou maintenant, on n'a jamais considéré qu'il y avait nécessairement antinomie entre l'intégration régionale et le GATT. De fait, on estime que l'article XXIV offre un moyen supplémentaire commode d'arriver au libre-échange universel. Toutefois, l'incidence croissante des arrangements commerciaux régionaux présente deux risques systémiques:

- a) Les accords préférentiels entre les pays unis par des liens géographiques, par les perspectives économiques, etc. présentent des attraits politiques et économiques évidents. Ils risquent de nuire à la dynamique de la libéralisation multilatérale du commerce.
- b) Ces arrangements prennent de plus en plus d'importance en raison de leur poids politique dans les négociations internationales. Etant donné qu'ils ont des effets de détournement des échanges et des investissements, ils accroissent les risques de division économique et politique entre les groupes régionaux. Le monde pourrait s'en trouver fragmenté en blocs commerciaux régionaux.

19. Troisièmement, il se peut que le programme incorporé ne fasse pas assez de place à l'examen de certains problèmes pressants que rencontrent les pays en développement en matière d'accès aux marchés. Une récente étude de la CNUCED signale que, malgré les réductions tarifaires résultant du Cycle d'Uruguay, les crêtes tarifaires continuent d'entraver gravement l'accès aux marchés pour les exportations de produits industriels des pays en développement.⁶ La plupart des crêtes, qui concernent les secteurs du cuir, de la chaussure, des textiles et des vêtements, vont de 12 à 30 pour cent. Des droits de douane allant jusqu'à 320 pour cent ont également été observés. Pourtant, le programme de travail de l'OMC ne prévoit aucune activité précise visant d'une manière générale à libéraliser encore les droits de douane applicables aux produits industriels.

20. Pour toutes ces raisons, Singapour est favorable à l'établissement d'un programme de travail élargi pour l'OMC, programme qui irait au-delà du programme incorporé.

Avantages d'une approche globale

21. Pour nos activités futures, l'adoption d'une approche globale est intéressante à trois égards:

- a) Elle permettrait aux Membres de chercher à obtenir des avantages dans un grand nombre de domaines. Les pays en développement en particulier auraient une nouvelle occasion de plaider en faveur d'un programme équilibré et de résultats plus équitables.

⁶Etude conjointe CNUCED/OMC: *The Post-Uruguay Round Tariff Environment for Developing Country Exports*. 1997.

- b) Les réformes nationales dans les secteurs politiquement sensibles seraient probablement plus faciles à mettre en oeuvre dans le contexte d'une libéralisation multilatérale du commerce étant donné que celle-ci offre la possibilité de compensations réciproques.
- c) Cette approche permettrait à l'OMC de tirer parti de la dynamique du Cycle d'Uruguay et de rester en phase avec les derniers développements du commerce mondial des marchandises et des services.

Action future

22. Pour tirer profit au maximum de cette approche globale, il serait important d'en définir clairement les paramètres, en particulier le programme de travail, les modalités et le calendrier. Singapour approuve donc la proposition selon laquelle un processus préparatoire serait établi par la présente Conférence ministérielle afin d'examiner ces questions. Le Conseil général devrait être chargé d'élaborer des options globales en vue d'une décision à la troisième Conférence ministérielle.

Conclusion

23. Il faut, pour soutenir la croissance économique et la sécurité à l'échelle mondiale, que nous restions fermement déterminés à libéraliser le commerce multilatéral. Les nations commerçantes ont à cet égard deux responsabilités. Premièrement, les gouvernements devraient être prêts à mettre en place le cadre et l'infrastructure réglementaires nécessaires au niveau national pour tirer parti au maximum des avantages de la libéralisation des échanges. Deuxièmement, tous les Membres de l'OMC devraient être disposés à remédier collectivement aux problèmes qui paralysent le système commercial.

24. Singapour estime que la présente Conférence ministérielle devrait jeter les bases d'un programme de travail global. Ce programme prendra en compte les intérêts et les préoccupations de tous les Membres de l'OMC et assurera un équilibre global entre ces intérêts et ces préoccupations. Il contribuera en ces temps incertains à soutenir la croissance économique et la stabilité mondiales.
